

MINISTÈRE DE L'AIR

Légion d'honneur et médaille militaire.

Par décrets du 24 octobre 1930, rendus sur la proposition du ministre de l'air; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur ou décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

MEDAILLE MILITAIRE

(Décorations posthumes.)

HUBER (Jean-René), sergent du 2^e groupe d'ouvriers d'aéronautique: excellent pilote, remarquable d'énergie et de cran. Moniteur de haute valeur morale. Pris dans la brume au cours d'un voyage Toulouse-Istres, comptant pour ses épreuves semestrielles, n'a pu, malgré tous ses efforts, repérer un terrain pour se poser, et a trouvé la mort le 1^{er} août 1930 au cours de cet atterrissage forcé. A été cité par application de l'article 277 de l'instruction sur le service courant.

AUDOY (Gustave), sergent du 2^e groupe d'ouvriers d'aéronautique: très bon sous-officier, remarquable technicien. Toujours prêt à voler comme passager pour s'assurer de l'état mécanique des avions en vol. Tué dans un accident d'aviation, le 1^{er} août 1930. A été cité, par application de l'article 277 de l'instruction sur le service courant.

CARNET MÉRIDIONAL

**Un avion militaire tombe en flammes
dans la plaine de Bédarieux**

LES DEUX AVIATEURS CARBONISES

Bédarieux, 1er août.

Ce soir, un avion a pris feu en plein vol et est tombé dans la propriété de M. le baron d'Uston, commune de Pezènes.

Le brouillard qui régnait n'a pas permis de se rendre compte exactement des circonstances de la chute. Les ouvriers agricoles qui travaillaient aux environs du point de chute de l'avion ont immédiatement accouru, mais n'ont pu sauver les corps des deux aviateurs, qui étaient la proie des flammes.

Un képi ramassé sur les lieux permet de croire que les occupants de l'avion étaient des militaires. D'autre part, on a trouvé dans la poche d'un gilet à demi consumé, appartenant à l'une des victimes, un portefeuille contenant une certaine somme d'argent et un permis de chasse, délivré par la sous-préfecture de Limoux, au nom de Emile Audouy, sous-officier aviateur, classe 1922.

On suppose que c'est le réservoir d'essence qui, ayant pris feu, est la cause de cet accident mortel.

La gendarmerie et M. le commissaire de police se sont transportés sur les lieux et procèdent aux constatations d'usage.

L'avion militaire en flammes

L'IDENTITE DES DEUX VICTIMES

Faugères, 2 août.

Aujourd'hui, dans l'après-midi deux commandants et un lieutenant aviateurs du centre d'Istres, base de l'appareil, sont venus faire l'enquête au sujet de ce terrible accident. L'appareil était parti d'Istres pour Toulouse et c'est en rejoignant son point de départ que, volant à une altitude de 500 mètres, et trompés par le brouillard, les aviateurs ont piqué du nez dans une montagne. A ce moment, l'avion ayant repris un peu de hauteur, et pour une cause inconnue, s'est enflammé et le réservoir ayant explosé, les deux aviateurs furent carbonisés.

Ce sont MM. Audouy Gustave et Hubert Jean, tous deux sont officiers au centre d'aviation d'Istres. Les corps des deux aviateurs ont été mis en bière et dirigés sur la commune de Faugères, en attendant d'être dirigés dans leurs pays d'origine.